

littérature et de science générales, et les membres du Parlement auraient l'ines-
timable avantage d'avoir à leur disposition des chambres situées à proximité du Sénat
et des Communes, garnies des ouvrages nécessaires à la législation, et dans lesquelles
ils pourraient travailler sans être *dérangés*. La destination particulière de ces
chambres procurerait aussi aux membres l'avantage d'avoir enfin un lieu à eux
pour se reposer ou pour se délasser par la lecture d'ouvrages de littérature pendant
les séances prolongées, avantage qu'il leur est souvent impossible d'obtenir dans la
bibliothèque actuelle, à cause du grand nombre d'étrangers qui s'y rendent pendant
les séances du Parlement.

En ce qui concerne la Cour Suprême, votre bibliothécaire a reçu l'assurance que
la perspective d'obtenir un lieu plus commode et plus avantageux que le local actuel
serait extrêmement agréable aux juges, aux avocats et aux plaideurs.

Le projet avait été favorablement accueilli par les membres de la dernière
administration, et ils ont fait espérer qu'il serait formellement soumis à l'approbation
du parlement pendant la présente session.

Votre bibliothécaire désire beaucoup attirer l'attention de votre honorable
Chambre sur ce projet, qui, dans son opinion, présente la solution la plus aisée et la
plus convenable de la question difficile de pourvoir aux besoins de la bibliothèque,
sans changer les arrangements de l'édifice actuel. Toute modification dans sa cons-
truction intérieure ou extérieure, gênerait la symétrie de cet édifice, qui n'a peut-être
pas d'égal sur le continent américain, pour la beauté du plan, la solidité et la
commodité.

Des listes des dons faits à la bibliothèque, et des ouvrages reçus en vertu de
l'acte pour protéger les droits d'auteurs depuis la dernière session, sont annexés au
présent rapport.

Le nombre de volumes dans la bibliothèque, l'année dernière, était évalué à
88,871. Il y a été ajouté depuis environ 3,812 volumes, ce qui fait un total de 92,713.

Le tout respectueusement soumis.

ALPHEUS TODD,

Bibliothécaire du parlement.

Bibliothèque du parlement, 13 février, 1879.

(Pour la liste d'ouvrages déposés, dons, etc., voir *Documents de la Session, No. 10*)

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du discours de Son Excel-
lence prononcé du trône à l'ouverture du Parlement, et

Le dit discours étant lu une seconde fois par le greffier,

L'honorable M. *Cornwall*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, a proposé :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général,
afin d'offrir les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour
le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement.

A Son Excellence le Très-Honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL
(communément appelé le marquis de LORNE) chevalier du très-ancien et très-noble
ordre du Chardon, chevalier grand-croix de l'ordre très-distingué de *St-Michel* et
St-Georges, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE—

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les membres du Sénat du *Canada*
assemblés en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux
discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.